BLIND TEST DU 41e LOVE INTERNATIONAL FILM FESTIVAL MONS - RÈGLEMENT OFFICIEL

Festival de Mons – Édition 2026
Dimanche 8 mars 2026 – Palais des Congrès de Mons (Salle Flex)
Adresse : 9 avenue Mélina Mercouri, 7000 Mons

1. Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et de déroulement du Blind Test organisé dans le cadre du Festival de Mons le **8 mars 2026**.

2. Conditions de participation

1. Le Blind Test est ouvert à toute personne âgée de **16 ans minimum** (ou accompagnée d'un adulte responsable).
2. **Ne peuvent en aucun cas participer :**
   - les personnes travaillant actuellement pour l'organisation du Festival de Mons ;
   - les personnes ayant travaillé pour l'organisation du Festival au cours des **trois dernières années**.
3. Les équipes doivent être composées de **4 à 6 participants**.
4. L'inscription est validée uniquement après réception complète du paiement (7 € par personne).

3. Modalités d'inscription

- Inscriptions par email : **margaux.lemba.festivaldemons@gmail.com**
- Paiement à effectuer de préférence par **virement bancaire préalable**.
- Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

4. Déroulement de l'évènement

Horaires

- **17h00** : Accueil des équipes
- **17h30** : Lancement du jeu
- **20h15–20h30** : Annonce des résultats et remise des prix

Organisation du jeu

1. Le Blind Test se compose de plusieurs manches portant sur le **Cinéma, la Musique et la Télévision**.
2. Le respect des règles de fair-play est obligatoire :
    - utilisation de téléphones, assistants vocaux ou outils de recherche **strictement interdite** ;
    - toute tricherie avérée entraînera l'exclusion immédiate de l'équipe.
3. Les organisateurs se réservent le droit de modifier les manches en fonction du déroulement de la soirée.

5. Classement et récompenses

1. À l'issue du jeu, les **cinq meilleures équipes** remporteront des cadeaux.
2. Chaque équipe recevra également de **petites surprises**.
3. Les décisions du jury et des animateurs sont **sans appel**.

6. Boissons & petite restauration

Un bar sera disponible sur place pour permettre aux participants de se restaurer et de boire un verre pendant l'événement.

7. Responsabilité

1. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels.
2. Les participants sont responsables de leur comportement et doivent respecter les lieux, le personnel et les autres équipes.

8. Droit à l'image

En participant à l'événement, les équipes acceptent que des photos ou vidéos puissent être prises durant la soirée à des fins de communication interne ou promotionnelle du Festival, sauf opposition écrite préalable.

9. Acceptation du règlement

La participation au Blind Test implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. L'organisation se réserve le droit d'y apporter des modifications en cas de nécessité.